

ARRETE DU MAIRE

2023-AM-09-0244

Le Maire de la ville du Mée-sur-Seine, au nom de l'État,

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 111-7 et suivants, L 111-8, R 111-19 et suivants, D 111-19-34,
- Vu le décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur,
- Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
- Vu le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation,
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 et R 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 95-08-CAB-SIACEDPC du 6 juillet 1995 modifié par l'arrêté préfectoral n° 97-07-CAB-SIACEDPC du 10 mars 1997 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de Seine-et-Marne,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-034-DSCS/SIDPC du 12 avril 2007 portant organisation du contrôle des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur en matière d'accessibilité et de protection contre les risques d'incendie et de panique,
- Vu le dossier de demande d'autorisation de travaux, déposé complet par la Commune du Mée-Sur-Seine représentée par Monsieur Franck VERNIN, décrivant les travaux de remplacement d'une chaudière fuel par une chaudière sol gaz à condensation en sous-sol d'un immeuble au Groupe Scolaire Plein Ciel sis 182, allée de Plein Ciel à LE MEE-SUR-SEINE, en date du 30/05/2023, et enregistré par la mairie sous le numéro AT 077 285 23 00005, (affichage de l'avis de dépôt du : 31/05/2023 au 30/09/2023 et date de publication du 11/09/2023 au 11/11/2023),

AFFICHAGE
du 11/09/23 au 11/11/2023.

Tél : 01 64 87 55 00 / Fax : 01 64 87 55 58
555, route de Boissise 77350 Le Mée-sur-Seine
www.le-mee-sur-seine.fr



- Vu la réponse du 03 août 2023 du Cabinet - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile – Groupement Prévention Sud de l'Arrondissement de Melun, rappelant les obligations réglementaires en vigueur ; ci-annexé,

ARRETE

Article 1 : Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris.

Article 2 : Cet établissement est classé 4^{ème} catégorie, type R, N, W.

Article 3 :

L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités. Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à la Préfecture de Seine-et-Marne, au service de Sécurité Départementale d'Incendie et de Secours, à Madame le Commissaire Central de la Police d'Etat de Seine-et-Marne, au Responsable de la Police Municipale et au pétitionnaire, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE MEE-SUR-SEINE, le 06 Septembre 2023.



Le Maire,

Franck VERNIN